

TABLETTES ARRIERE RIGIDES ET AMOVIBLES

Page 1/8

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET.	1
2. EXPRESSIONS SUR DOCUMENTS.	2
3. PRESCRIPTIONS GENERALES	3
4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	3
4.1. CONSTITUTION.	3
4.2. FLEXION.	3
4.3. RESISTANCE A LA RUPTURE EN FLEXION	3
5. CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES	4
5.1. TENUE A LA CHALEUR ET A L'ENSOLEILLEMENT	4
5.2. TENUE AUX CYCLES CLIMATIQUES	4
5.3. TENUE DE LA TEINTE A LA LUMIERE	4
5.4. TENUE AUX FROTTEMENTS	4
5.5. VOLATILITE DES ADJUVANTS	4
5.6. TACHAGE A L'EAU (TABLETTE NEUVE)	4
5.7. COMBUSTIBILITE HORIZONTALE	5
5.8. COMPORTEMENT EN ATMOSPHERE HUMIDE - RESISTANCE AUX MICROS ORGANISMES.	5
5.9. COMPORTEMENT AU CHOC A FROID	5
5.10. MARQUAGE DU SUPPORT D'ENVERS	5
5.11. ELEMENTS PLASTIQUES.	5
5.12. ELEMENTS METALLIQUES : PROTECTION CORROSION	6
5.13. ADHERENCE DES REVETEMENTS D'ASPECT	6
6. ESSAI D'ENDURANCE	6
6.1. TENUE AUX VIBRATIONS	6
7. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITES	8
7.1. HISTORIQUE	8
7.2. DOCUMENTS CITES	8
7.3. EQUIVALENT A :	8
7.4. CONFORME A :	8
7.5. MOTS CLEFS	8

1.OBJET.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les spécifications auxquelles doivent satisfaire les tablettes arrière rigides et amovibles des véhicules.

2.EXPRESSIONS SUR DOCUMENTS.

L'application des exigences du présent cahier des charges doit être indiquée sous la forme :
Norme B27 6310.

Les caractéristiques des matériaux constitutifs doivent apparaître au plan de la pièce sous forme de spécifications techniques laboratoire (STL) ou de spécifications de produit approuvé (SPA).

En outre la plan fonctionnel doit porter les indications ci après :

- valeur tolérancée de la charge lors de l'essai de flexion (§5.2) si celle ci est différente de 15 kg
- flèche sous charge et flèche résiduelle après décharge au trois positions (AV,Mi,Ar),(§ 5.2)
- emplacement de la charge (§ 6.1)
- flèche sous charge durant l'essai (§ 6.1)
- flèche résiduelle après décharge (§ 6.1)
- conditions et résultats d'essai pour l'endurance (§ 7)

3.PRESCRIPTIONS GENERALES

Ces prescriptions sont celles du cahier des charges B20 0110 à l' exception du paragraphe ci dessous qui est complété comme suit :

APPROBATION DES FOURNITURES

L' approbation est établie sur la tablette complète avec simultanément présentation et identification des matériaux ayant servi à sa réalisation .

Les caractéristiques de ces matériaux doivent apparaître sous forme de STL ou de SPA.

Aucune modification de l'un quelconque de ces matériaux ne peut se faire sans l'accord des services techniques concernés. Toute évolution d'un matériau entraîne OBLIGATOIREMENT une nouvelle approbation.

4.CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

4.1.CONSTITUTION.

Les tablettes sont généralement constituées d'un matériau support, soit teinté dans la masse, soit revêtu d'un autre matériau d'aspect.

4.2.FLEXION.

L'essai est effectué suivant la procédure d'essai B37 6315, en utilisant le montage véhicule

Toute autre condition d'essai doit être indiquée au plan.

Les valeurs de la flèche sous charge et de la flèche résiduelle doivent être conformes aux valeurs indiquées au plan fonctionnel.

4.3.RESISTANCE A LA RUPTURE EN FLEXION

L'essai est effectué suivant la procédure d'essai B37 6315, en utilisant le montage véhicule

Toute autre condition d'essai doit être indiquée au plan.

Les valeurs de la flèche sous charge et de la flèche résiduelle doivent être conformes aux valeurs indiquées au plan fonctionnel.